qu'elle ne l'avait pas été, j'en ai fait envoyer un double au très honorable chef de l'opposition, et je crois qu'il l'a reçue.

#### FUSIL ROSS-CORRESPONDANCE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je dépose copie de la correspondance concernant le retrait du fusil Ross de l'armée canadienne. Il est à remarquer que les astérisques paraissant dans la correspondance signalent des sujets qui, pour des raisons d'ordre militaire et à la demande expresse du War-office, ont été omis.

L'hon. M. OLIVER: Est-ce là le rapport de sir Douglas Haig dont il a été question à la fin de la dernière session du Parlement?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne me souviens pas qu'on ait parlé d'aucun rapport de sir Douglas Haig. Je dirai seulement que ce dossier comprend tous les documents qui puissent être déposés. Il y a là un rapport de sir Douglas Haig, mais je ne saurais dire s'il date d'avant la fin de la dernière session.

L'hon. M. PUGSLEY: Le premier ministre se souvient-il qu'à la fin de la dernière session il a informé la Chambre que sir Douglas Haig allait faire une enquête et un rapport tout à fait minutieux au sujet du fonctionnement du fusil Ross?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Non,

je ne m'en souviens pas.

J'étais tout simplement à dire à l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) que parmi les documents déposés se trouve un rapport du maréchal sir Douglas Haig à ce sujet. Cependant, je ne saurais dire au juste s'il date d'avant la fin de la session.

## DEPOT DE RAPPORTS ET DE DOCU-MENTS.

Le rapport du département du Service Naval pour l'exercie clos le 31 mars 1916, par l'hon. M. Hazen.

Le quarante-neuvième rapport annuel de la division des pêcheries, département du Service Naval, pour l'exercice clos le 31 mars 1916, par l'hon. M. Hazen.

Le rapport du ministère du Travail pour l'exercice clos le 31 mars 1916, par l'hon. M. Crothers.

Le neuvième rapport du régistraire des conseils de conciliation et d'enquête, concernant ce qui s'est fait pendant l'exercice clos le 31 mars 1916, sous l'empire de la loi de 1907 relative aux enquêtes provoquées par les différends industriels, déposé par l'hon. M. Crothers.

[Le très hon. sir Robert Borden.]

Rapport annuel du ministère de l'Intérieur pour l'exercice clos le 31 mars 1916, déposé par l'hon. M. Roche.

Rapport annuel du département des Affaires indiennes pour l'exercice clos le 31 mars 1916, déposé par l'hon. M. Roche.

# RESTRICTION DES RENDEZ-VOUS DE COURSES.

M. WILCOX demande à déposer le bill n° 2, modifiant le Code criminel.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Veuillez donner des explications.

M. WILCOX: L'objet du présent projet de loi est d'ajouter une disposition au sousparagraphe 2 de l'article 235 du Code criminel, chapitre 19 des statuts de 1910, sanctionné le 1er avril 1912. Cette loi avait pour objet de limiter effectivement le nombre et la durée des rendez-vous de courses dans tout le pays. Les intéressés ont réussi à éluder l'esprit de cette loi de manière à prolonger indéfiniment la durée de ces rendez-vous. Après une enquête prolongée, le Parlement avait jugé à propos de fixer un maximum de quatorze jours, mais ce but n'a pas été atteint. Dans le projet de loi que je dépose il est décrété que dans toute ville, tout village, ou comté où il existe plus d'un champ de courses, les concours dans l'ensemble ne devront pas couvrir une période plus longue que celle permise pour un seul champ de courses. J'espère qu'après ces explications, la Chambre consentira à la première lecture du bill et, lors de la deuxième lecture, je donnerai des explications plus détaillées.

(La motion est adoptée et le bill voté en lre lecture.)

## COMMISSION DU SERVICE NATIONAL.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Puis-je savoir du Gouvernement s'il déposéra le décret ministériel instituant la commission du service national dont il est fait mention dans le discours du Trône, et autorisant les nominations qui ont été faites relativement à cette commission.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Le document sera certainement déposé.

### SERVICE DE L'EXPRESS MARITIME.

L'hon. M. PUGSLEY: J'appelle l'attention du ministre des Chemins de fer et des Canaux sur une nouvelle publiée le 20 du mois courant par le "Telegraph" de Saint-Jean (N.-B.), concernant la suppression des convois entre Saint-Jean et Moncton, qui sont en correspondance directe avec le train